



Réforme des retraites Macron/Delevoye

Argumentaire et contre-argumentaire

La réforme des retraites prévue par Macron, c'est seulement la fin des régimes spéciaux.

FAUX, c'est, avant tout, la fin du régime général. C'est l'individualisation totale du droit à retraite.

**Un régime spécial, qu'est-ce que c'est ?
A quoi ça sert ?**

Un régime spécial est lié à un statut. Le statut permet de maintenir un service public de qualité : ce sont des droits et des devoirs. Un fonctionnaire a, par exemple, un devoir de neutralité qui lui assure de ne pas être sous la coupe directe du pouvoir politique. Les régimes spéciaux sont également liés au contrat de travail de ces personnels.

Exemple : les agents EDF partant en « retraite » sont en réalité en « inactivité ». C'est-à-dire qu'ils sont susceptibles d'être rappelés par leur service en cas de besoin de force majeure. Beaucoup d'entre nous se rappellent de la tempête de 1999, où des millions de personnes étaient privées d'électricité, et sans le secours de ces milliers d'agents EDF « inactifs » mais qualifiés et compétents, le rétablissement des lignes aurait duré plusieurs mois.

On vous dit : « Les régimes spéciaux coûtent cher aux contribuables. Ils ne peuvent pas être maintenus éternellement. Ce sont des privilèges d'un autre temps ! »

Un régime spécial ne coûte rien aux contribuables car il est alimenté par les cotisations de la part « salarié » et de la part « employeur » (le salaire différé). Ce n'est pas le budget de l'Etat qui finance les régimes spéciaux ! Certains régimes spéciaux sont déficitaires et reçoivent des fonds de régimes excédentaires.

Les régimes spéciaux ou particuliers sont nés à une époque où il n'existait pas de régime général. (ex : régime des mineurs...). Ils ont été conçus pour répondre aux spécificités professionnelles des salariés concernés.

Le seul régime de retraite qui est directement pris sur le budget de l'Etat, c'est celui des fonctionnaires au travers du Code des Pensions Civiles et Militaires. Il ne s'agit nullement d'une demande des fonctionnaires, mais bien d'un choix politique et budgétaire.

On vous dit : « Un système universel de retraite, c'est davantage d'égalité pour les salariés et pour les retraités. C'est plus simple et plus juste pour tous que le système actuel injuste et inégalitaire avec 42 régimes spéciaux. »

Le gouvernement et le Président utilisent un argument populiste pour masquer une réalité liée à l'histoire des différents corps de métiers ayant conduit à la création de ces régimes. En effet ces régimes ont été créés avant le régime général par la mobilisation des salariés de ces secteurs professionnels pour prendre en compte, comme nous le disons plus haut, des spécificités de ces secteurs. Mais les régimes spéciaux ne protègent malheureusement pas de la dégradation des conditions de travail, de la sous-traitance et de l'externalisation des tâches de travail.

Qu'est-ce qui est injuste : Voir un agent RATP travaillant en souterrain bénéficier d'un départ avancé à la retraite, ou voir un agent de propreté d'une entreprise privée sous-traitante de la RATP partir à la retraite à 63 ans ?

On vous dit : « Il faut faire cette réforme car le système actuel n'est plus viable. Sinon, comment fera-t-on pour financer les retraites quand on aura plus assez d'actifs ? »

Les ressources des différents régimes de retraite sont fondées sur une cotisation liée au salaire. Etant donné qu'au nom de la compétitivité internationale le patronat impose depuis des dizaines d'années une politique d'austérité salariale, les caisses de retraites en subissent les conséquences. Alors faisons respecter le droit au travail pour tous. **Exigeons l'augmentation des salaires.**

Payez mieux les actifs et les caisses seront viables !

On vous dit : « La retraite par points, ce n'est pas si dramatique. Ça existe déjà avec AGIRC ARCCO et ça fonctionne. »

Attention, il y a une différence majeure entre ce qui est possible ou acceptable pour un régime complémentaire et le fonctionnement d'un régime général. Le régime général joue un rôle de solidarité entre salariés d'où l'idée de calculer sur les 25 meilleures années et non pas de calculer sur l'accumulation de ses propres points. Bien que le Président Macron s'en défende, cette notion ouvre par ailleurs la voie à la retraite par capitalisation étant donné que la notion d'individualisation serait en place. C'est également une remise en cause de la notion de solidarité intergénérationnelle, qui est en place actuelle-

Consultez le site : fo95.fr

ment, les actifs cotisent et cet argent est utilisé immédiatement pour payer les retraites

On vous dit : « Pourquoi maintenir un calcul différent, 6 derniers mois pour les fonctionnaires et 25 meilleures années pour les salariés du privé ? ».

L'intérêt immédiat de ce genre de propos, c'est d'opposer le secteur public et le secteur privé.

Le calcul sur les 6 derniers mois a un intérêt dans le secteur public car les fonctionnaires peuvent bénéficier d'une carrière complète et « progressive ». Ce qui est totalement différents dans le privé où les salariés peuvent connaître des périodes de chômage à tout moment et par conséquent se retrouver au chômage avant la date de départ à la retraite.

Rappelons que les dernières statistiques indiquent qu'environ 50 % des salariés faisant valoir leur droit à la retraite ne sont plus en activité. C'est pourquoi, dans le secteur privé, la règle était de se baser sur la meilleure partie de la carrière, jusqu'en 1993 c'était les 10 meilleures années. Mais la réforme Balladur de 1993 a créé cette modification et a entraîné une baisse de 25% des retraites.

Utiliser l'argument des 6 derniers mois des fonctionnaires pour les opposer aux salariés du privé ne sert à rien, car une modification éventuelle n'entraînerait pas d'amélioration pour le secteur privé.

Par contre, un calcul sur la totalité de la carrière, dans le public comme dans le privé, pénalise tout le monde.

Les retraités actuels ne seront pas touchés par cette réforme

FAUX, si en 2025, un régime unique se mettait en place, tous **les autres seraient supprimés**.

Aucun bénéficiaire d'un régime actuel ou du code des pensions civiles et militaires ne pourra prétendre au maintien des dispositions dont il bénéficie actuellement !

Au mieux, les retraités actuels verront leur pension convertie en point et ainsi devenir vulnérable comme les autres à une diminution de la valeur de service du point. Exemple pour un retraité gagnant 1495 € brut par mois aurait un équivalent point de :
 $(1495 \text{ €} \times 12) / 0,55 \text{ €} = 32\ 618 \text{ points}$

Le Président Macron dit à Rodez (03/10/19) : « les simulations qui vous sont faites, c'est de la pipe complète ! »

Comment peut-il dire cela alors que le rapport Delevoye (page 19) donne explicitement les valeurs du point à l'achat et à la sortie ?

Preuve à l'appui dans le rapport Delevoye !

